

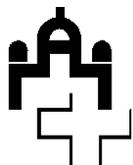
Bundesversammlung

INTERN--INTERNE

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



20.204 cr Tribunal fédéral. Renouvellement intégral 2021-2026

Rapport de la Commission judiciaire du 9 septembre 2020

Conformément à l'art. 40a de la loi sur le Parlement, la Commission judiciaire prépare l'élection des juges des tribunaux fédéraux et soumet ses propositions à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies).

Proposition de la commission

La Commission judiciaire propose de réélire les 37 juges ordinaires et les 12 juges suppléants du Tribunal fédéral qui sont à nouveau candidats pour la période administrative 2021-2026.

En ce qui concerne la succession du juge ordinaire démissionnaire, la Commission judiciaire propose à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) d'élire M. **Christoph Hurni** au poste de juge ordinaire du Tribunal fédéral pour la période administrative 2021-2026.

En ce qui concerne la succession des six juges suppléants démissionnaires, la Commission judiciaire propose à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) d'élire Mmes **Christine Arndt** et **Céline Courbat**, MM. **Jeremias Fellmann**, **Matthias Kradofer** et **Vincent Martenet** ainsi que Mme **Catherine Reiter**.

Pour la commission :
Le président

Andrea Caroni

Contenu du rapport

- 1 Situation initiale
- 2 Travaux de la commission
- 3 Considérations de la commission
- 4 Curriculum vitae



1 Situation initiale

M. Ulrich Meyer (d, PS) a présenté sa démission du poste de juge ordinaire du Tribunal fédéral pour la fin décembre 2020. Les 37 autres juges ordinaires ont décidé de se représenter pour la période administrative 2021-2026. Il s'agit, par ordre d'ancienneté, des personnes suivantes :

- | | |
|--------------------------------|---------|
| 1. Escher Elisabeth | (PDC) |
| 2. Hohl Fabienne | (PLR) |
| 3. Marazzi Luca | (PLR) |
| 4. Kiss Christina | (PLR) |
| 5. Zünd Andreas | (PS) |
| 6. Seiler Hans Georg | (UDC) |
| 7. Aubry Girardin Florence | (Verts) |
| 8. Jacquemoud-Rossari Laura | (PDC) |
| 9. Donzallaz Yves | (UDC) |
| 10. Maillard Marcel | (PDC) |
| 11. Niquille Martha | (PDC) |
| 12. von Werdt Nicolas | (UDC) |
| 13. Herrmann Christian | (UDC) |
| 14. Stadelmann Thomas | (PDC) |
| 15. Glanzmann Lucrezia | (PLR) |
| 16. Denys Christian | (Verts) |
| 17. Chaix François | (PLR) |
| 18. Schöbi Felix | (PBD) |
| 19. Kneubühler Lorenz | (PS) |
| 20. Heine Alexia | (UDC) |
| 21. Parrino Francesco | (PS) |
| 22. Rüedi Yves | (UDC) |
| 23. Bovey Gégory | (PLR) |
| 24. Haag Stephan | (PVL) |
| 25. Jametti Monique | (UDC) |
| 26. Moser-Szeless Margit | (UDC) |
| 27. Wirthlin Martin | (PS) |
| 28. May-Canellas Marie-Chantal | (PDC) |
| 29. Viscione Daniela | (UDC) |
| 30. Muschietti Giuseppe | (PLR) |
| 31. Abrecht Bernard | (PS) |
| 32. Hänni Julia | (PDC) |
| 33. Beusch Michael | (PS) |
| 34. Koch Sonja | (UDC) |
| 35. Müller Thomas | (UDC) |
| 36. van de Graaf Beatrice | (UDC) |
| 37. Merz Laurent | (Verts) |

Parmi les 19 juges suppléants, MM. Thomas Geiser (d, PS), Franco Ramelli (i, PLR), Christian Geiser (f, PLR) et Pierre Boinay (f, PDC) quitteront le tribunal à la fin de la période de fonction actuelle pour raisons d'âge ([art. 9](#), al. 2, LTF). En outre, les juges suppléantes Danièle Brahier Franchetti (f, PLR) et Cynthia Christen (f, PLR) ont décidé de quitter leurs fonctions à la fin de



l'actuelle période administrative. Enfin, le juge suppléant Christoph Hurni (d, PVL) est candidat au poste de juge ordinaire.

Les 12 juges suppléants suivants se représentent pour la période administrative 2021-2026 (par ordre d'ancienneté) :

- | | |
|--------------------------------|---------|
| 1. Pont Veuthey Marie-Claire | (PDC) |
| 2. Weber Richard | (UDC) |
| 3. Benz Rolf | (PVL) |
| 4. De Rossa Gisimundo Federica | (PS) |
| 5. Griesser Yvona | (UDC) |
| 6. Berger Markus | (PS) |
| 7. Lötscher Cordula | (PDC) |
| 8. Wasser-Keller Beata | (UDC) |
| 9. Truttmann Aileen | (PLR) |
| 10. Bechaalany Sarah | (Verts) |
| 11. Hofmann Yann | (PDC) |
| 12. Kölz Christian | (Verts) |

2 Travaux de la commission

La commission a mis au concours un poste de juge ordinaire de langue allemande et six postes de juge suppléant de langue allemande, française et italienne dans les journaux « Le Temps », « NZZ » et « Corriere del Ticino », sur le site Internet du Parlement et dans le Portail emploi de la Confédération. Elle en a simultanément informé les groupes parlementaires.

Seize personnes (dont deux femmes) ont fait acte de candidature au poste de juge ordinaire. Le 19 août 2020, sur proposition de la sous-commission, la commission a auditionné trois personnes (une femme et deux hommes) et décidé de recommander aux groupes parlementaires d'élire M. Christoph Hurni (PVL) au poste de juge ordinaire du Tribunal fédéral. A cette séance, la CJ a également pris acte que, selon les Commissions de gestion des Chambres fédérales, rien ne s'opposait à la réélection des juges ordinaires et suppléants qui se représentaient pour la nouvelle période administrative.

Lors de sa séance du 26 août 2020, la CJ a entendu les onze personnes (dont une italophone et trois francophones) présélectionnées par sa sous-commission pour les postes de juges suppléant. Au total, 57 personnes (35 hommes et 22 femmes) avaient fait acte de candidature pour les six postes à pourvoir (33 personnes de langue allemande, 18 de langue française et 6 de langue italienne). À l'issue des auditions, la commission a recommandé aux groupes parlementaires l'élection de deux candidats de langue française (Mme Céline Courbat, UDC, et M. Vincent Martenet, PLR) ainsi que de quatre candidats de langue allemande (Mmes Christine Arndt, UDC, et Catherine Reiter, Verts, ainsi que MM. Jeremias Fellmann, PS, et Matthias Kradofer, PLR). Elle a en outre décidé de remettre au concours un poste de langue italienne sous réserve de l'élection de M. Hurni, juge suppléant candidat au poste de juge ordinaire.

Enfin, la commission a décidé à cette séance de proposer à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) de réélire tous les juges suppléants et ordinaires qui se représentent pour la prochaine période de fonction.



3 Considérations de la commission

3.1 Élection d'un juge ordinaire

Selon les informations fournies par le Tribunal fédéral, le poste vacant de juge ordinaire sera très probablement repourvu au sein de la Cour de droit pénal. Ces indications n'étaient pas disponibles au moment de la mise au concours, mais l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) n'élit de toute façon pas les juges au sein d'une cour précise : il appartient au tribunal de déterminer la composition des cours. De plus, il n'est pas rare que des juges changent de cour pendant leur mandat. Pour ces raisons, la CJ n'a pas donné la priorité à la spécialisation des candidats, lorsqu'elle a dû choisir la personne dont elle comptait proposer l'élection : elle s'est concentrée sur la qualité des dossiers reçus et les qualifications générales. La commission estime que, eu égard à sa formation juridique très poussée ainsi qu'à son expérience judiciaire et académique, M. Christoph Hurni remplit parfaitement les exigences élevées d'un poste de juge au Tribunal fédéral.

En outre, l'élection de M. Hurni ne modifierait pas la composition linguistique au sein du tribunal et permettrait de corriger la sous-représentation du PVL (actuellement de 1,47 poste).

Tous les groupes parlementaires ayant soutenu la candidature de M. Christoph Hurni, la commission a décidé le 9 septembre 2020 de proposer définitivement l'élection de M. Hurni au poste de juge fédéral ordinaire.

3.2 Élection de six juges suppléants

Parmi les six juges suppléants démissionnaires (voir ch. 1), quatre sont de langue française, un de langue allemande et un de langue italienne. Si M. Hurni était élu au poste de juge ordinaire (voir ch. 3.1), un poste supplémentaire de juge suppléant de langue allemande devrait être pourvu pour la période administrative 2021-2026.

Le Tribunal fédéral a fait savoir à la commission qu'il avait idéalement besoin de trois germanophones, deux francophones et un ou une italophone, tout en soulignant que la qualité du profil juridique devait primer. La commission a donc avant tout pris en considération la qualité et la diversité des profils juridiques tout en tenant compte au mieux de la répartition linguistique. Sur cette base, elle a recommandé les six personnes ayant fait la meilleure impression lors de leur audition et présentant la formation, l'expérience ainsi que les compétences requises pour exercer la fonction de juge suppléant auprès du Tribunal fédéral. Faute de candidature italophone suffisamment convaincante, la commission a préféré remettre ce poste au concours en vue de la session d'hiver, sous réserve de l'élection du juge suppléant Hurni (voir ch. 3.1).

Avec l'élection de trois femmes et de trois hommes, l'actuelle quasi-parité parmi les juges suppléants (9 femmes et 10 hommes) ne serait pas modifiée.

Enfin, compte tenu des départs annoncés, les partis suivants sont actuellement sous-représentés au sein des juges suppléants : le PLR (sous-représenté à hauteur de 2,17 postes), l'UDC (1,79), le PS (1,71), les Verts (0,7) et, dans une moindre mesure, les partis du centre (0,4). L'élection de deux membres du PLR et de deux membres de l'UDC ainsi que d'un membre du PS et d'un membre du parti des Verts contribuerait donc à rétablir l'équilibre entre les partis.

Aucun groupe parlementaire n'ayant formulé de contre-proposition, la commission a décidé, à sa séance du 9 septembre 2020, de proposer définitivement l'élection des six candidats recommandés aux postes de juge suppléant.



3.3 Réélection des juges se présentant pour une nouvelle période de fonction

Le groupe UDC a indiqué le 8 septembre 2020 qu'il soutenait la réélection de tous les juges suppléants et de tous les juges ordinaires à l'exception du juge fédéral Yves Donzallaz (UDC), qu'il propose de ne pas réélire sous l'étiquette UDC. Les cinq autres groupes parlementaires se sont prononcés pour la réélection de tous les juges sortants.

À sa séance du 9 septembre 2020, la commission a pris acte de la position du groupe UDC et maintenu sa proposition de réélire sans exception tous les juges se représentant pour une nouvelle période de fonction, étant donné qu'aucun fait mettant sérieusement en cause l'aptitude professionnelle ou personnelle d'un des juges sortants n'a été portée à la connaissance de la commission (art. 5, al. 1 en rel. avec art. 15, al. 1, des Principes d'action de la CJ). La commission a par ailleurs rappelé son attachement au principe fondamental de l'indépendance de la justice et décidé d'inviter les Commissions de gestion à accorder une attention particulière à cette question dans le cadre de la haute surveillance qu'elles exercent sur les tribunaux fédéraux.

4 Curriculum vitae

4.1 Curriculum vitae du candidat proposé au poste de juge ordinaire

Christoph HURNI, né en 1979, originaire de Fräschel (FR), domicilié à Spiegel bei Bern, membre du PVL

Formation

2017

Habilitation en droit de la procédure civile, droit civil et droit privé comparé, Université de Lucerne

2014

CAS en magistrature, Schweizerische Richterakademie, Université de Lucerne

2009

Brevet d'avocat du canton de Berne

2007

Doctorat en droit, Université de Berne

2004

Licence en droit, Université de Berne

Activités professionnelles

Depuis juin 2020

Juge suppléant au Tribunal fédéral

Depuis 2018

Chargé de cours en droit de la procédure civile, Université de Berne

**Depuis 2017**

Juge cantonal, Cour suprême du canton de Berne, président de la II^e Cour de droit civil, membre de l'Autorité de surveillance en matière de poursuite pour dettes et de faillite et du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant

Depuis 2015

Enseignant, Universités de Lucerne et Saint-Gall

2013-2017

Juge suppléant, Cour suprême du canton de Berne

2008-2017

Greffier, I^{er} Cour de droit civil, Tribunal fédéral, Lausanne

Autres activités (liste non exhaustive)

Membre fondateur du Schweizerisches Institut für Judikative

Chargé de cours à la Schweizerische Richterakademie, Lucerne

Président de la Commission de la formation de la justice bernoise

Membre de la Commission d'avocats du canton de Berne

Auteur de nombreuses publications

4.2 Curriculums succincts des personnes proposées aux postes de juge suppléant**4.2.1 Christine ARNDT**

Née en 1974, originaire de Buchs (AG) et domiciliée à Horgen, membre de l'UDC

Formation**2019**

Médiatrice FSA

2016

Avocate spécialisée en droit de la famille FSA

2016

CAS en conduite de procédure

2004

Brevet d'avocat du canton de Zurich

Activités professionnelles**Depuis 2019**

Membre de la Commission spécialisée d'avocats spécialistes FSA en droit de la famille

**Depuis 2016**

Chargée de cours en droit de la famille, Université de Zurich

Depuis 2014

Partenaire, Étude d'avocats Langner Arnd, Zurich

2007-2014

Juge, Tribunal cantonal de Zoug

2005-2006

Avocate, Zurich

4.2.2 Céline COURBAT

Née en 1978, originaire de Basse-Allaine (JU) et domiciliée à Lausanne, membre de l'UDC

Formation**2007**

Brevet d'avocat du canton de Vaud

2002

LL.M., Philadelphie, Etats-Unis

2001

Licence en droit, Université de Lausanne

Activités professionnelles**Depuis 2016**

Présidente de la Chambre des avocats, Tribunal cantonal vaudois, Lausanne

Depuis 2014

Juge ordinaire, Chambre des recours civile, Cour d'appel civile et Chambre des curatelles, Tribunal cantonal vaudois, Lausanne

2009-2014

Vice-présidente, Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale, Lausanne

2007-2014

Avocate, Froriep, Lausanne

2002-2004

Avocate, Lieff, Cabraser, Heimann & Bernstein LLP, New York, Etats-Unis

4.2.3 Jeremias FELLMANN

Né en 1983, originaire de Sursee (LU), domicilié à Lucerne, membre du PS



Formation

Depuis 2019

CAS en magistrature, Schweizerische Richterakademie, Université de Lucerne

Depuis 2016

Thèse de doctorat en droit, Université de Berne

2013

Brevet d'avocat du canton de Lucerne

2011

MLaw, Université de Berne

Activités professionnelles

Depuis 2019

Avocat, Rudolf&Bieri AG, Emmenbrücke (LU)

2016-2019

Greffier, II^e Cour de droit public, Tribunal fédéral, Lausanne

2013-2015

Avocat, Rudolf&Bieri AG, Emmenbrücke (LU)

4.2.4 Matthias KRADOLFER

né en 1985, originaire de Kradolf-Schönenberg (TG), domicilié à Weinfelden, membre du PLR

Formation

2020

Habilitation en droit public, Université de Zurich

2015

Brevet d'avocat du canton de Thurgovie

2011

Doctorat en droit, Université de Saint Gall

2009

Licence en droit, Université de Zurich

Activités professionnelles

Depuis 2020

Juge, Cour suprême du canton de Thurgovie

**2015-2019**

Avocat indépendant

Greffier, Commission fédérale d'estimation du 11^e Arrondissement

2013-2015

Collaborateur juridique, étude d'avocats, Amriswil

4.2.5 Vincent MARTENET

Né en 1971, originaire de Neuchâtel, domicilié à Saint-Sulpice, membre du PLR

Formation**2000**

LL.M. Yale, USA

1999

Doctorat en droit, Université de Genève

1996

Brevet d'avocat du canton de Neuchâtel

1994

Licence en droit, Université de Neuchâtel

Activités professionnelles**Depuis 05**

Professeur ordinaire, vice-directeur de l'Ecole de droit, Université de Lausanne

2005-2017

Membre, vice-président puis président de la Commission fédérale de la concurrence

2001-2005

Avocat, Lenz&Stahelin, Genève et Bär& Karrer, Zurich

2001-2005

Chargé de cours, faculté de droit, Université de Genève

1999

Président suppléant, Tribunal du district du Val-de-Ruz, NE

4.2.6 REITER Catherine

Née en 1974, originaire de Widnau (SG), domiciliée à Widnau, membre des Verts

Formation

**En cours**

Habilitation en droit administratif, Université de Saint-Gall

2018

CAS Compliance Investigator, ZHAW

2015

Doctorat en droit, Université de Zurich

2008

DAS Ethique juridique et économique, Université de Zurich

2007

Brevet d'avocat, canton de Zurich

2003

Licence en droit, Université de Zurich

Activités professionnelles**Depuis 18**

Chargée de cours en droit fédéral public, Université de Saint-Gall

Depuis 17

Juge à titre accessoire, Tribunal cantonal administratif de Saint-Gall

Depuis 16

Juge à titre principal, Tribunal d'arrondissement de Rheintal

2016-2017

Vice-présidente extraordinaire, Commission fédérale d'estimation, 10e arrondissement, Zurich

2013-2017

Juge suppléante, Tribunal cantonal administratif de Saint-Gall

2015-2016

Adjointe et responsable ad interim, Service juridique du Tribunal administratif fédéral

2011-2012

Avocate, UBS, Zurich

2008-2010

Legal Officer at the Special Chamber of the Supreme Court of Kosovo on Kosovo Trust Agency Related Matters, EULEX, Pristina

2007-2011

Juge suppléante, Tribunal d'arrondissement de Zurich